

Le canal de Manosque prépare son avenir

Cette année débutent les réalisations liées au contrat de canal signé en 2009

En 2009, un seuil de canal a été réalisé "qui permet d'améliorer la desserte tout en faisant des économies d'eau" indique Cécile Chapuis, ingénieure chargée de mission à l'Association syndicale du canal de Manosque (ASCM). Le recouvrement du canal maître à Ganagobie a été réalisé; actuellement, le coursier du Lauzon à La Brillanne est en cours de réhabilitation, comme l'aqueduc de Saint-Saturnin à Villeneuve. Ce sont quelques-uns des travaux prévus par l'ASCM.

Mais cette dernière réalisation s'inscrit dans le cadre du contrat de canal. D'un montant de près de 175 000 € hors taxes, ces travaux concernent des coupes d'arbres, la reprise d'étanchéité intérieure de l'ouvrage, la reprise des entonnements, le décroûtage et la purge des parois extérieures, la mise en place d'un double garde-corps et d'une passerelle... Des termes un peu obscurs pour le citoyen lambda mais qui réfèrent à l'entretien et à la sécurisation des ouvrages du canal de Manosque.

Car désormais, il s'agit de mettre en application les objectifs définis dans le cadre du contrat de canal, signé en juillet 2009. D'une durée de cinq ans, finalisé entre 39 partenaires du territoire composé de 13 communes traversées par le canal géré par l'association syndicale éponyme, il vise à contribuer au développement du capital que représente le canal et à une gestion équilibrée et partagée de la ressource en eau. Le coût total du programme des opérations s'élève à près de 11,5 millions.

Dans le cadre du schéma de modernisation de la desserte en



La gestion de l'eau du canal de Manosque a attiré la curiosité de partenaires européens venus la découvrir dans le cadre du programme Free Med, en février dernier.

/PHOTO I.G.

DES ENJEUX, UNE ÉVOLUTION

Le Contrat de canal – le premier signé en France – prévoyait de rééquilibrer le bilan financier de l'association. De 2002 à 2007, l'ASCM a vu ses ressources de fonctionnement baisser, notamment parce que les recettes de la surtaxe syndicale s'érodent, le périmètre s'étant réduit et que les charges d'entretien de réseau sont élevées. De fait, elle envisage une reprise progressive des missions en régie. Cela s'est déjà traduit fin 2009 par la reprise du suivi de facturation et l'accueil des adhérents.

Désormais, il s'agit de maintenir, moderniser et développer l'arrosage à partir du canal de Manosque, de conforter la viabilité économique du canal en développant la rétribution de services, valoriser les économies d'eau en privilégiant les milieux naturels, assurer la valorisation récréative et culturelle de l'ouvrage à destination de la population locale, assurer et renforcer la cohérence territoriale autour du canal, enfin, mettre en place une gouvernance partagée et évolutive.

eau, cinq projets ont été identifiés. Par exemple, "il s'agit d'une desserte à basse pression plutôt que par système gravitaire, indique Cécile Chapuis. Cela permet de supprimer le tour d'eau".

Le premier à être réalisé concernera le périmètre de l'ASCM au niveau de la future Zac de Chanteprunier, d'un montant évalué à près d'1,2 million. Autre évolution: la vente de rigoles désaffectées. "Nous avons aussi pour projet un nouveau réseau de mesure de débit afin de mieux réguler les débits".

Le 14 avril, l'élection du président succédant à Olivier Girard, imprimera la marque de cette évolution. **Emmanuelle FABRE**